

SASU CABINET VITICOLE PROVENCAL  
37 Avenue Amiral Krantz  
83100 TOULON

**AGREMENT PROVISOIRE DU 14/02/2022 AU 14/08/2022 (EN ATTENTE DE CERTIFICATION)  
POUR LE CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

- Vu les articles L254-1 et suivants, et R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Patrice DE LAURENS de LACENNE Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 portant délégation de signature aux agents de la DRAAF PACA.

L'organisme : CABINET VITICOLE PROVENCAL  
37 Avenue Amiral Krantz  
83100 TOULON

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **8300036**

pour effectuer l'activité :

- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

L'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

CAVIPRO	83100	TOULON
---------	-------	--------

Fait à MARSEILLE, le 21 février 2022

L'Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement  
Responsable du Pôle Mutualisation des Inspections Phytosanitaires

  
Denis FERRIEU